

Réunion du Conseil Municipal de la commune de **Vierville sur mer en date du jeudi 17 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Vierville sur mer est réuni dans la salle des fêtes communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Monsieur Antoine de Bellaigue.

Etaient présents : M. DE BELLAIGUE Antoine, M. BOUGAULT Rémi, M. GIOT Jean, M. GOSSELIN François, Mme GUILBERT Isabelle, M. HARDEL Sébastien, M. HEDONT Thierry, M. LARONCHE Daniel, Mme PAMPALONE Marie-Françoise, Mme THIEBOT Coralie, Mme WAUGH Laurence formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme THIEBOT Coralie

1-Report partiel pour 2020 de la participation financière pour la citerne incendie située rue de la chasse aux prix :

Lors de la création de la citerne incendie située rue de la Chasse aux Prix, le conseil municipal avait autorisé le 29 août 2019, la signature d'une convention relative au financement participatif établie entre la commune et Messieurs Fabien et Antoine Brissard et Madame Madeleine Brissard, exploitants du Musée D-Day Omaha à Vierville sur mer.

Les exploitants devaient verser en 2 fois une participation financière à hauteur de 50% du coût de l'installation, à la commune. Le premier versement a eu lieu, comme prévu en 2019 et le second était prévu en 2020.

Cette année a été compliquée pour tous et particulièrement pour les commerçants de notre commune qui n'ont pas pu travailler avec les touristes étrangers. Ces derniers qui sont, comme chacun le sait, indispensables pour leurs activités professionnelles.

Au vu de cette situation, nous avons reçu une demande des exploitants du musée pour décaler la dernière échéance prévue en 2020.

Le conseil municipal après avoir échangé vote à l'unanimité, l'étalement de la dernière échéance en 2 fois sur 2020 et 2021.

2- Désignation des membres de la CLECT (titulaire et suppléant) :

Pour mémoire le rôle de la commission locale d'évaluation des charges transférées - CLECT est d'évaluer les charges transférées et/ou restituées entre la Communauté de Communes et ses communes membres et de quantifier ces transferts afin d'en tenir compte dans le calcul de montant de l'attribution de compensation qui revient à chaque commune.

Suite aux dernières élections municipales, nous devons nommer les représentants de notre commune à cette commission.

Monsieur Rémi Bougault était le représentant titulaire depuis décembre 2018 pour notre commune et propose de continuer cette mission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la nomination de Monsieur Rémi Bougault, au poste de représentant titulaire auprès de la CLECT.

Monsieur François Gosselin propose sa candidature au poste de suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la nomination de Monsieur François Gosselin, au poste de représentant suppléant auprès de la CLECT.

3- Information sur la commission du CCAS du 19 octobre 2020 :

A la demande de Monsieur le Maire, Isabelle Guibert prend la parole pour résumer la réunion de la commission du Centre Communal d'Action Sociale, qui s'est réunie à la mairie le lundi 19 octobre 2020, sous la Présidence de Monsieur de Bellaigue Antoine.

-Repas des Anciens

La date du repas des Anciens était fixée au Dimanche 18 Octobre 2020, mais au vu de la crise sanitaire nous avons été obligés de l'annuler.

En contrepartie, 2 suggestions ont été proposées aux membres de la commission :

- soit un repas à emporter qui serait assuré par Raphaël Fontaine,
- soit la distribution d'un colis gourmand.

Cette deuxième proposition a été retenue à l'unanimité.

Les personnes âgées de plus de 65 ans et qui sont inscrites sur les listes électorales bénéficient de ce colis gourmand.

Les colis ont pu être retirés en mairie les 14 et 18 décembre.

-Marché de Noël

Suite à la crise sanitaire, nous avons été contraints d'annuler le marché de Noël.

-Arbre de Noël

La commande des jouets de Noël est bien parvenue au secrétariat du Père-Noël, cette année 22 enfants ont passé leur commande.

Les jouets ont été retirés à la mairie par les parents le Samedi 7 Décembre 2020, pour le plus grand bonheur des enfants.

4- Renouvellement de l'autorisation de stationnement de Monsieur Gaëtan VIVIER :

Comme tous les ans, Monsieur Vivier sollicite le renouvellement de son emplacement de vendeur ambulant de pizzas tous les mercredis, sur la place de la mairie. Tous les membres du conseil

valident cette demande dans les mêmes conditions que les années précédentes. Pour mémoire, il n'est demandé aucun droit de place et Monsieur Vivier fait un don à la commune.

5- Composition de la commission communale des impôts directs -CCID :

Suite aux élections municipales, les membres de la commission communale des impôts directs (CCID) ont dû être renouvelés. La liste a été établie sur proposition de Monsieur le Maire.

Pour mémoire, La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et elle utilise comme base de travail une liste des locaux de référence dressée par l'administration. Son rôle n'est que consultatif.

Les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes, dans le but de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales.

La CCID permet d'avoir une vision sur le terrain.

Les nouveaux commissaires titulaires sont :

Thiebot Coralie
Gosselin François
De Saint Denis Hugues
D'Hérouville Alain
Hédont Thierry
Guilbert Isabelle

Les nouveaux commissaires suppléants sont :

Héleine Jacques
Françoise Michèle
Pampalone Marie-Françoise
Hardel Sébastien
Gaubert Patrick
Campserveux Odile

Les personnes qui ne sont pas présentes au conseil municipal seront informées par un courrier de leur nomination.

6- Délibération pour la convention d'aménagement de la Vélomaritime :

Afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la vélomaritime reliant Grandcamp-Maisy à Vierville-sur-mer, qui sont pour parties sur des emprises publiques, le Département du Calvados propose d'établir une convention avec notre commune.

Cette convention vise à autoriser le Département à réaliser des travaux sur le domaine communal et définit les répartitions de domanialité, les modalités d'aménagements ainsi que de leur gestion ultérieure.

Après avoir échangé sur les détails de cette convention, Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la présente convention.

7- Assurance GROUPAMA :

Nous avons régulièrement des contacts avec notre agent d'assurances de Groupama afin de faire un point sur nos contrats.

Thierry Hédont expose deux points en particuliers au conseil :

Assurances complémentaires pour les agents :

Un projet de contrat est actuellement en cours de finalisation par Groupama, afin de prévoir un régime de prévoyance qui permettrait à notre commune d'avoir une prise en charges des salaires, lors d'arrêt maladie, pour les employés effectuant moins de 28 heures par semaine. Ce type de contrat est déjà en place pour les employés qui effectuent plus de 28 heures par semaine.

Nous vous donnerons plus de détail sur ce point lors d'un prochain conseil.

Assurance véhicules des agents et des élus dans l'exercice de leurs fonctions.

Une proposition est transmise par Groupama en ce qui concerne l'assurance « Auto-mission collaborateur » garantissant les risques d'accidents survenant au cours de déplacements professionnels effectués par les salariés du sociétaire et par les élus, lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements dans le cadre de missions effectuées à la demande du sociétaire.

C'est la formule : « Multirisque tous accidents sans franchise ».

De plus, en cas de souscription du contrat auto-mission collaborateurs, nous bénéficierions d'une réduction de 5% sur notre contrat "villassur" en tant qu'assuré complet.

Le coût annuel de cette assurance est d'environ 342 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette adhésion complémentaire à partir de 2021 et autorise Monsieur le Maire à souscrire ce contrat qui couvrira l'ensemble des collaborateurs et des élus.

8- Information fibre :

Pour le point suivant, à la demande de Monsieur le Maire, Rémi Bougault prend la parole et expose ce qui suit :

Le 26 octobre 2012, Le Bessin Libre titrait « Internet par la fibre sera dans les foyers à partir de l'été ». Le projet Fibre Calvados-Normandie, porté par le département, est aujourd'hui disponible dans certaines communes et dans toutes les zones d'activités. Sept ans après l'annonce du journal, notre commune est fibrée sur une grande partie de son territoire. Le réseau fibre sur le domaine public est géré par la société COVAGE, délégataire du réseau fibre du Calvados.

Pour qu'une habitation puisse être raccordée au réseau local de fibre optique, il faut que l'adresse soit éligible à la fibre. Pour le savoir il faut faire un test d'éligibilité (voir le site <https://www.fibre-calvados.fr>). Ce test permet aussi de savoir quels sont les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui proposent un abonnement en utilisant le réseau local de fibre optique. Ce sont ces FAI qui proposent un abonnement. COVAGE commercialise le réseau départemental auprès des fournisseurs d'accès.

Pour raccorder une habitation et bénéficier de l'Internet très haut débit, il faut donc souscrire un abonnement auprès d'un FAI présent sur le réseau Fibre Calvados-Normandie et qui commercialise déjà ses offres dans la commune. Le Fournisseur d'Accès Internet devient alors l'interlocuteur.

Les étapes pour avoir l'internet très haut débit dans une habitation sont :

1. Relier l'habitation au réseau fibre présent sur la voie publique : la fibre emprunte le même chemin que la ligne téléphonique, il faut donc que le passage sur le terrain du particulier soit en bon état. Si la pose d'un nouveau fourreau est nécessaire pour assurer la continuité du réseau, les frais de ces travaux sont à la charge du particulier.
2. Convertir le signal : la fibre optique est un mince fil de verre à l'intérieur duquel circulent des données sous forme de lumière. La vitesse de la lumière est très élevée ce qui permet d'avoir des débits très importants. Pour utiliser la fibre avec les appareils (box, ...), il faut convertir la lumière en signal électrique. Cette opération s'effectue en posant une Prise Terminale Optique (PTO) dans l'habitation. Ce PTO est un boîtier qui nécessite une prise électrique. C'est sur ce boîtier que la box du FAI sera connectée.

Plusieurs remarques pour guider le choix du Fournisseur d'Accès Internet :

1. Dans le processus de raccordement de l'habitation à la fibre optique, la configuration des lieux, la nature des travaux à effectuer peut varier. C'est pourquoi il peut y avoir des frais d'installation chez certains opérateurs. Il est à noter qu'il existe des opérateurs qui font communément des offres promotionnelles avec le raccordement gratuit.
2. Le lieu d'installation de la Prise Terminale Optique est important. Ce lieu détermine l'implantation de la box, du décodeur TV,... Tout ceci est à discuter lors de l'installation, le choix technique adopté peut augmenter les frais d'installation. Il faut savoir que le câble optique peut parfois suivre le réseau téléphonique existant et qu'il est de toute façon discret car le diamètre du câble optique est de l'ordre de 4 millimètres.
3. Le choix du FAI est important : les offres fibre ne sont pas équivalentes. Frais d'installation réduits ? quel débit (réception et envoi) ? services en cas de panne ? Certains FAI ont aussi un réseau de téléphonie mobile et proposent un « pack », donc un tarif global (téléphone, internet, TV) réduit.
4. Pour ce qui concerne le débit sur Vierville-sur-mer (test réalisé boulevard de Cauvigny) :
 - a. 7 Mb/s en réception et 0,8 Mb/s en envoi avec une box ADSL.
 - b. 47 Mb/s en réception et de 2,6 Mb/s en envoi avec une box utilisant le réseau 4G.A comparer avec des débits annoncés pour la fibre jusqu'à 1000 Mb/s en réception et 600 Mb/s en envoi. Le débit fibre dépend de l'offre du FAI, un même opérateur peut proposer plusieurs formules.

Pour terminer, nous vous précisons que tous les Fournisseurs d'Accès Internet ne sont pas encore présents sur la commune. Nous n'avons aucune information précise sur, qui sera présent et quand.

La fibre est donc disponible mais les offres sont limitées à certains opérateurs pour le moment.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site : <https://www.fibre-calvados.fr>

9- Information travaux :

Sur ce point, c'est Daniel Laronche qui prend la parole pour exposer les travaux réalisés et ceux prévus pour l'an prochain.

Travaux réalisés : dans le cadre de l'entretien du réseau des eaux pluviales, des travaux ont été effectués par l'entreprise Jean-Michel Pezeril et certains de nos élus, dans le chemin des Pierres et rue de Louvières.

Travaux à réaliser : L'Intercom a prévu en 2021, des travaux de réfection de voirie rue de la chasse Bertin et rue du hamel aux prêtres.

La commission communale « travaux » se réunira début 2021, pour faire un point sur les autres travaux d'entretien à prévoir. Comme la réfection du trottoir en haut de la digue près du poste de secours.

10- Information avancement PLUI :

Pour information, une réunion des maires a eu lieu le 14 décembre dernier pour faire un point sur l'avancée du PLUI.

Le PLUI sera présenté au conseil communautaire en février prochain, si approuvé il sera envoyé au Préfet.

Ce dernier aura 2 mois pour donner ou non son approbation.

Si le préfet l'approuve, le PLUI devrait être applicable en avril 2021.

Sur le même sujet, il est rappelé que lors de l'enquête publique, il était prévu un retour aux habitants sur toutes les questions posées lors de cette enquête. A ce jour, il n'y a pas eu de retour et nous interrogerons le service délégué pour savoir ce qu'il en est. *Information postérieure : suite au conseil, nous avons constaté que les réponses sont disponibles sur le site de l'Intercom.*

11- Information base nautique EOLIA :

Plusieurs échanges ont eu lieu avec Laurent Guérin dans le cadre de l'utilisation de la base nautique et un projet de travaux établi par ses soins a été présenté.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que notre budget communal ne nous permet pas de dépenser un montant important pour la réfection de ce bâtiment et que nous n'étudierons que des projets de travaux portant sur de l'entretien.

En parallèle de nos rendez-vous, Laurent Guérin a envoyé à l'Intercom ce projet mais avec un chiffrage de travaux, qui a notre grande surprise, est d'un montant très élevé.

D'autres échanges auront certainement lieu entre l'intercom, Laurent Guérin et les représentants de notre commune sur ce dossier.

Pour notre part, nous étudions actuellement la rédaction d'une nouvelle convention car certains termes de l'ancien contrat sont obsolètes (comme par exemple, l'un des signataires du contrat n'existe plus et aucune modification n'a été faite lors des changements de structures juridiques au cours des années...).

La nouvelle convention devra reprendre tous les points de l'ancienne et voire même, être complétée.

12- Affaires diverses :

Aucune question complémentaire n'est posée.

Plus aucun membre du conseil municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 heures 30.